

Ent-159-69

133
/

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, portant modification de plusieurs dispositions légales relatives au mariage, dans le but de le rendre plus facile. (N° 82, session de 1895.)

Nommée le 27 mai 1895.

MM.

- 1^{er} BUREAU : CHOVEL. *Président*
2^e — ROGER.
3^e — RANC.
4^e — ANTONY RATIER. *Secrétaire*
5^e — FRANCK CHAUVEAU.
6^e — DRUMEL.
7^e — TAULIER.
8^e — PAZAT.
9^e — PAULIAT.



Séance du 28 Mai 1895
 M^r Choquet et M^r Antony Ratis, désignés comme Président
 et secrétaire d'âge sont maintenus comme Président et secrétaire
 du bureau.

Les commissaires font connaître les opinions émises dans les
 bureaux. Dans tous, on est tout à fait favorable aux idées qui ont
 inspiré la proposition de loi, mais de réserver au sujet de faits
 sur quelques uns des dispositions adaptées pour la Chambre.

Le Président Choquet
 Le Secrétaire Antony

Séance du cinq juillet 1896
 Présidence de M^r Choquet

L'article 1 est accepté sans débat.
 Sur l'article deux, les membres de la commission décident d'accepter
 l'article proposé par le rapporteur de la Chambre de Députés.

Le Président Choquet
 Le Secrétaire Antony

Séance du 9 juillet 1896

La commission n'étant pas en nombre pour délibérer
 les membres présents invitent M^r le Président à
 convoquer à nouveau la commission pour le 17
 juillet 1896. Le Président Le Secrétaire
 Choquet Antony

Séance du 17 juillet 1896

Séance du 11 juillet 1895

La commission venant sur la résolution prise le 5 juillet, décide
 d'adopter l'article de loi tel qu'il a été voté à la Chambre
 de Députés et décide d'accepter les autres articles du projet
 M^r Antony Ratis est nommé rapporteur

Le Président Choquet
 Le Secrétaire Antony